

En tant que *paiement* de nos dettes ou remise des peines temporelles, toutes les indulgences plénières sont égales bien que les œuvres prescrites soient différentes ; et qui remplit les conditions demandées par l'Eglise gagne autant qu'un autre, *sous ce rapport*, quoique sa ferveur soit moins grande et ses œuvres moins pénibles. Il faut se rappeler aussi la parabole de l'Evangile où un denier est également donné à tous les ouvriers, malgré la différence de leurs labeurs, parce que le maître était convenu de ce prix avec tous sans distinction. S'il plaît à Dieu de se montrer bon et miséricordieux, ce n'est pas à nous de le trouver mauvais. Il convient d'une remise déterminée de nos peines à telles conditions ; vous remplissez ces conditions et vous obtenez la remise. Quoi de plus juste ?

Mais, dans le gain des indulgences et, en particulier, du jubilé, il y a, comme dans toutes les œuvres satisfaites, autre chose que la remise de nos dettes.

Il y a, en plus, *le mérite* ; et, sous ce rapport, l'inégalité peut exister, car le mérite est proportionné aux œuvres et aux dispositions. Ainsi, pour en revenir aux exemples choisis précédemment, en récitant dans les conditions prescrites la prière : *O bon et très doux Jésus*, je gagne une indulgence plénière tout aussi bien qu'en faisant les œuvres plus longues et plus pénibles du jubilé ; mais je ne mérite pas autant. La même chose doit se dire de deux fidèles dont l'un fait avec une aggravation de peine ses pieux pèlerinages, tandis que l'autre s'en acquitte plus commodément. L'un et l'autre ont rempli les conditions prescrites et ont gagné l'indulgence plénière ; mais leurs mérites ne sont pas égaux.

Et que peut-on mériter ? D'abord une augmentation de grâce et plus tard de gloire. Oh ! ne passez pas légèrement sur ce point et ne dites pas : " Sans doute, mais c'est chose commune à toute œuvre surnaturelle. " " Il vaut infiniment mieux, dit saint Thomas, accroître nos mérites par rapport à la gloire qui sera notre récompense, que d'obtenir une remise des peines temporelles ". Et l'on ne remarque pas assez que par certaines bonnes œuvres, pénitences, œuvres de charité, sacrifice, etc., on peut mériter plus qu'avec les indulgences.